



FONDS « ASILE, MIGRATION ET INTEGRATION » (AMIF)

APPEL A PROJETS 2020 DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2014-2020

Version du 29 juin 2020

PARTIE SPECIFIQUE

En complément à la partie générale de l'appel à projets, la partie spécifique présente des informations détaillées sur les actions à cofinancer dans le cadre du Fonds « Asile, migration et intégration » (AMIF).

La présente note explique en détail les actions lancées par l'appel à projets, c'est-à-dire les actions ouvertes à la soumission d'une demande de cofinancement. Chaque action est présentée sur une fiche indiquant notamment l'objet de l'action, des exemples de projets et l'autorité compétente.

Webinaire – Réunion d'information en ligne

Une réunion d'information en ligne sur le présent appel à projets aura lieu le 17 juillet 2020 à 10 heures.

Pour des raisons d'organisation, les intéressés sont priés de confirmer leur participation par courriel à amif@ona.etat.lu avant le 15 juillet 2020. Un courriel de confirmation leur sera envoyé indiquant le lien de participation au webinaire.

DEPÔT DES DEMANDES DE COFINANCEMENT

Les demandes de cofinancement doivent parvenir **au plus tard pour le 19 août 2020** par courrier électronique à l'adresse mail suivante :

amif@ona.etat.lu

Une copie papier signée par la personne pouvant valablement engager le porteur de projet doit être envoyée dans le même délai à :

Office national de l'accueil (ONA)
5, rue Carlo Hemmer
L-1734 Luxembourg

1. Liste des actions lancées par l'appel à projets

Action A.1 : Assistance aux DPI – Promotion de la santé maternelle et infantile

Objectif spécifique 1	Régime d'asile européen commun
Objectif national 1	Régime d'accueil et d'asile
Objet de l'action	<p>L'Office national de l'accueil (ONA) est responsable pour l'accueil, l'hébergement et l'encadrement social et pédagogique des DPI tout au long de leur procédure de demande de protection internationale. Les missions et tâches du personnel encadrant incluent un suivi et soutien social et pédagogique, dont entre autre, le suivi familial (écoute, orientation, sensibilisation, informations, conseil, etc.).</p> <p>Avec un taux de natalité très élevé au sein de la population hébergée dans les structures d'accueil (avec en 2019 environ 50 naissances pour mille), les besoins de suivi familial se concentrent très souvent sur la thématique de la grossesse et de la parentalité.</p> <p>Afin de pouvoir fournir un encadrement de qualité à chaque personne, l'action vise à créer des outils didactiques et pédagogiques interactifs à destination du personnel encadrant avec pour objectif d'assurer un accompagnement et une sensibilisation qui puisse:</p> <ul style="list-style-type: none"> - informer les DPI sur le vécu de la grossesse et de la parentalité au Luxembourg - promouvoir la santé maternelle et infantile - faciliter l'accès aux droits parentaux et l'exercice des responsabilités parentales - soutenir les familles monoparentales et/ou isolées <p>L'action doit se baser sur une connaissance approfondie de la population cible et des spécificités de la vie en communauté au sein des structures d'hébergement. Elle doit s'aligner aux valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reconnaissance du parent comme premier acteur éducatif auprès de son enfant - respect des individus et de la diversité des codes culturels - valorisation des compétences parentales <p>L'action sera mise en œuvre en coopération étroite avec l'ONA et les entités concernées.</p>
Portée de projets éligibles	Projets visant l'élaboration d'outils didactiques, pédagogiques et interculturels interactifs d'accompagnement à la parentalité: grossesse, parentalité et hygiène pour bébés et enfants.

AMIF - Appel à projets : Partie Spécifique

	<p>Projets élaborant des outils interactifs tels que des guides (p.ex. mallette des parents) et/ou brochures plurilingues / en langage simple / pictogrammes, vidéos, matériel didactique, pédagogique et interculturel pour animations d’ateliers, etc. sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les droits et devoirs juridiques et symboliques du rôle parental - l’expérience de la parentalité : les dimensions subjectives et psychiques de la parentalité (vécu, émotions, représentations, maturation et transformations psychologiques) - la pratique de la parentalité : les actes concrets de la vie quotidienne et les tâches quotidiennes objectivement observables incombant aux parents, dont l’observation de l’autorité parentale, les interactions et relations parent-enfant, l’alimentation, les soins et l’hygiène, les pratiques éducatives, etc. <p>Les résultats attendus des projets sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une analyse des bonnes pratiques d’accompagnement pédagogique sur les thématiques visées, ainsi que des recommandations concrètes - l’élaboration d’outils de formation / d’animation interactifs - la création de supports / matériels didactiques, pédagogiques et interculturels
<p>Public cible</p>	<p>L’action vise</p> <ul style="list-style-type: none"> - le personnel du secteur social, pédagogique et interculturel actif dans l’encadrement des DPI - les DPI hébergés dans les structures d’accueil de l’ONA
<p>Période d’éligibilité</p>	<p>Sont éligibles les projets réalisés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2022</p>
<p>Indications financières</p>	<p>Sont éligibles les projets d’un montant minimal de 50.000 €</p> <p>Part de l’Union européenne : 202.500 €</p> <p>Part de l’ONA : 67.500 €</p> <p>Total : 270.000 €</p>
<p>Autorité compétente</p>	<p>Office national de l’accueil</p>
<p>Coordonnées de la personne de contact</p>	<p>Cynthia Jaerling Cynthia.Jaerling@ona.etat.lu Tel: 247 85766</p>

Action A.1 : Assistance aux DPI – Promotion de la santé et de l’hygiène de vie en communauté dans les structures d’hébergement pour demandeurs de protection

Objectif spécifique 1	Régime d’asile européen commun
Objectif national 1	Régime d’accueil et d’asile
<p>Objet de l’action</p>	<p>L’Office national de l’accueil (ONA) est responsable pour l’accueil, l’hébergement et l’encadrement social et pédagogique des DPI tout au long de leur procédure de demande de protection internationale.</p> <p>En plus de l’encadrement social et pédagogique des personnes hébergées dans les structures d’accueil, la gestion de la vie en communauté, dont la gestion logistique et sanitaire des lieux fait partie des missions d’encadrement.</p> <p>La vie en communauté entraîne des besoins d’hygiène de vie particuliers, dont, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le respect de l’autrui, de ses besoins personnels et familiaux - le respect des consignes d’hygiène et de nettoyage générales - le respect de l’hygiène alimentaire - la prévention d’accidents domestiques - la prévention de modes de vie abusifs <p>Afin de prévenir des crises sanitaires mineures ou majeures, tel que les moisissures, l’infestation de nuisibles (p.ex. insectes, rongeurs), la propagation de maladies infectieuses, ou les accidents domestiques, des outils d’accompagnement pédagogiques pour l’application des consignes d’hygiène et de nettoyage par les résidents des structures d’accueil sont de mise.</p> <p>S’ajoute au volet d’hygiène physique, les besoins particuliers en hygiène de vie mentale pour la vie en communauté, dont notamment la santé du corps et de l’esprit, l’alimentation, l’addictologie, etc.</p> <p>L’action vise à créer des outils didactiques, pédagogiques et interculturels interactifs à destination du personnel encadrant avec pour but l’amélioration de l’hygiène et de la propreté des structures d’hébergement, ainsi que de la santé physique et mentale des DPI.</p> <p>L’action doit s’aligner au respect des individus et de la diversité des codes culturels, et se baser sur une connaissance approfondie de la population cible et des spécificités de la vie en communauté dans les structures d’hébergement.</p>

AMIF - Appel à projets : Partie Spécifique

	L'action sera mise en œuvre en coopération étroite avec l'ONA et les entités concernées.
Portée de projets éligibles	<p>Projets visant l'élaboration d'outils de formation et/ou de supports didactiques et pédagogiques interactifs pour professionnels d'accueil (matériel didactique, vidéos, brochures plurilingues / en pictogrammes / en langage simple, manuels d'animations d'ateliers, etc.) avec pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - appliquer les consignes de l'hygiène et du nettoyage dans la communauté - promouvoir le tri de déchets - promouvoir l'hygiène alimentaire - informer les DPI sur la prévention d'accidents domestiques - promouvoir un mode de vie sain (physique et mental) - prévenir les modes de vie abusifs envers les autres et soi-même, dont par exemple les addictions et les violences <p>Les résultats attendus des projets sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une analyse des bonnes pratiques d'hygiène et de nettoyage en communauté dans les structures d'hébergement, ainsi que des recommandations concrètes - l'élaboration d'outils de formation / d'animation interactifs - la création de supports / matériels didactiques pédagogiques et interculturels
Public cible	<p>L'action vise</p> <ul style="list-style-type: none"> - le personnel du secteur social, pédagogique et interculturel actif dans l'encadrement des DPI - les DPI dans les structures d'accueil de l'ONA
Période d'éligibilité	Sont éligibles les projets réalisés entre le 1 ^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2022
Indications financières	<p>Sont éligibles les projets d'un montant minimal de 50.000 €</p> <p>Part de l'Union européenne : 202.500 €</p> <p>Part de l'ONA : 67.500 €</p> <p>Total : 270.000 €</p>
Autorité compétente	Office national de l'accueil
Coordonnées de la personne de contact	<p>Cynthia Jaerling</p> <p>Cynthia.Jaerling@ona.etat.lu</p> <p>Tel: 247 85766</p>

Action B.2 : Renforcement des capacités

Objectif spécifique 2	Intégration des ressortissants de pays tiers et migration légale
Objectif national 2	Mesures d'intégration
<p>Objet de l'action</p>	<p>L'action vise la mise en place et le développement de stratégies d'intégration cohérentes : réalisation d'études favorisant l'amélioration de la connaissance du public cible, analyse des besoins, développement de dispositifs de gestion, d'analyse et de suivi, création d'indicateurs, évaluation des mesures d'intégration.</p>
<p>Portée des projets éligibles</p>	<p>Deux types d'études sont éligibles dans le cadre de cette action :</p> <p>1. Etudes et analyses des besoins des ressortissants de pays tiers résidant au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'intégration, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les caractéristiques du public cible sur base des facteurs socio-démographiques et d'autres facteurs comme par exemple l'origine culturelle, l'éducation, l'emploi, les conditions de vie, la participation sociale et politique ou d'autres facteurs clefs identifiés ; - les éléments favorisant leur intégration et leur participation à la vie sociale et politique du Grand-Duché de Luxembourg ; - les limites et les barrières potentielles freinant leur intégration, l'accès à l'information et leur participation sociale et politique ainsi que des solutions pour y remédier ; - l'importance de l'accès à l'information publique pour une intégration réussie et la participation sociale et politique des ressortissants de pays tiers ; - le degré de connaissance des informations publiques des ressortissants de pays tiers ; - le rôle de facteurs socio-démographiques et d'autres facteurs clefs comme l'origine culturelle, les compétences linguistiques, les liens sociaux et autres facteurs clefs identifiés dans l'accès à l'information publique ; - les voies, les habitudes et les bonnes pratiques d'accès à l'information publique des ressortissants de pays tiers ; - les besoins et les freins en terme d'accès à l'information et à la participation sociale et politique des ressortissants de pays tiers.

	<p>2. Etudes sur la participation des ressortissants de pays tiers dans la vie associative au Luxembourg et sur le rôle et les caractéristiques des associations pour une intégration réussie des ressortissants de pays tiers au Luxembourg, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les caractéristiques, les missions, les besoins (en formation et information) et les défis auxquels les associations au Luxembourg sont confrontées dans l'atteinte de l'objectif d'une participation sociale et d'une intégration réussie des ressortissants de pays tiers ; - le rôle des associations en tant que multiplicateurs et vecteurs d'intégration, les modalités et moyens utilisés dans leur (éventuel) travail en réseau, le fonctionnement de leur (éventuel) travail en réseau et leur communication envers le groupe cible ; - l'accès des ressortissants de pays tiers à la vie associative au Luxembourg, les types et caractéristiques de leur engagement associatif et les attentes vis-à-vis des associations en tant qu'acteurs d'intégration. <p>Les résultats attendus des projets sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un résumé quantitatif et qualitatif des analyses avec des recommandations concrètes, ainsi qu' - un concept d'indicateurs pour évaluer l'impact des mesures d'intégration visant les groupes cibles. <p>La méthodologie appliquée pour l'étude sera à proposer par le prestataire sélectionné.</p> <p>La méthodologie devra prendre en compte les éléments différenciateurs du public cible vis-à-vis des résidents ressortissants des pays membres UE.</p> <p>Les études devraient, dans la mesure du possible, <i>prendre en compte</i> les 4 zones géographiques du pays (Sud-Ouest, Centre, Nord et Est).</p> <p>Les projets de recherche devront veiller à prendre en compte les études et analyses déjà réalisées dans ce contexte.</p>
<p>Public cible direct</p>	<p>Le Fonds soutient les actions ciblant <i>les ressortissants de pays tiers (toute personne non citoyenne de l'Union européenne), séjournant légalement au Luxembourg, et ayant pour objectif de s'y installer durablement, y compris</i> les réfugiés et bénéficiaires d'une protection internationale.</p> <p>Sont, de ce fait, directement exclues du champ d'application du présent Fonds, les personnes d'origine étrangère ayant acquis la nationalité luxembourgeoise ou d'un autre Etat Membre de l'Union européenne.</p>

AMIF - Appel à projets : Partie Spécifique

	<p>Pour des raisons pratiques, les proches parents des personnes relevant du groupe cible visé par le Fonds peuvent être considérés comme groupe éligible, dans la mesure où cela est nécessaire pour la mise en œuvre effective de telles actions : conjoints, partenaires, et toute personne ayant des liens familiaux directs en ligne descendante ou ascendante avec le ressortissant de pays tiers visé par les mesures d'accueil, d'accompagnement et d'intégration.</p> <p>Les études peuvent toutefois porter sur une comparaison de ressortissants de pays tiers avec des personnes d'origine étrangère ayant acquis la nationalité luxembourgeoise ou d'un autre Etat Membre de l'Union européenne.</p>
Période d'éligibilité	Sont éligibles les projets réalisés entre le 1 ^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2022
Indications financières	Sont éligibles les projets d'un montant minimal de 50.000 € Part de l'Union européenne : 150.000 € Part du Département de l'intégration : jusqu'à 50.000 € Total : 200.000 €
Autorité compétente	Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, Département de l'intégration
Coordonnées de la personne de contact	Conny Heuertz conny.heuertz@integration.etat.lu Tél. : 247-85732